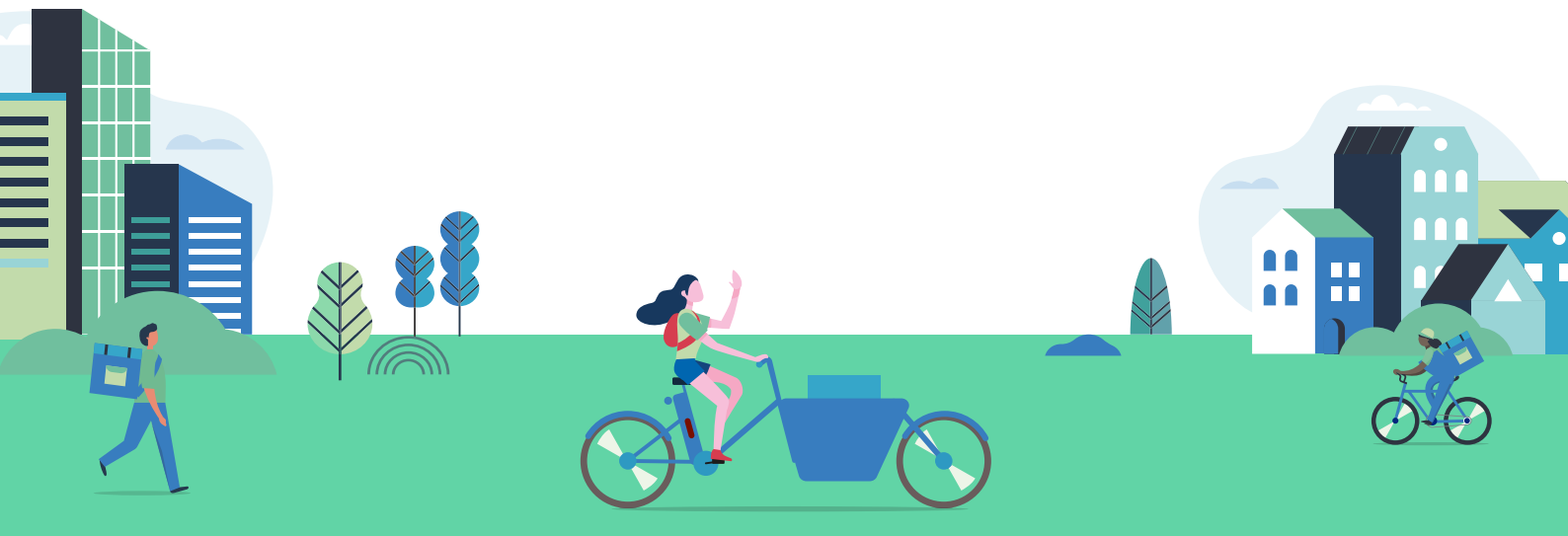




ColisActiv¹

Le programme au service
du développement de **la livraison
écologique de colis**



ColisActiv' est lauréat de l'appel à programme CEE 2019 du ministère de la Transition Ecologique.

Situation actuelle de la livraison

Depuis plusieurs années, la livraison de colis est en forte croissance. Dans la grande majorité celles-ci, sur les derniers kilomètres, sont réalisées en **véhicule thermique**.

Ce mode de transport, certes économique pour les entreprises, contribue à la **dégradation de la qualité de l'air**, ainsi qu'à l'engorgement de nos villes. Il porte aussi atteinte à la sécurité des cyclistes et des piétons à cause du stationnement fréquent des véhicules sur les aménagements qui leur sont réservés.

La livraison en modes actifs, c'est-à-dire, à vélo, vélo cargo, vélo à assistance électrique, ou à pied, n'est aujourd'hui pas suffisamment compétitive face aux modes thermiques par **manque de volume de colis confiés**.

En effet, la principale raison de ce manque de compétitivité vient des **surcoûts associés à ces modes de livraison** (rupture de charge supplémentaire, entrepôt urbain...) qui ne sont pas encore compensés par les **gains opérationnels** que permettraient des tournées de livraison plus denses.

Objectif du programme ColisActiv'

ColisActiv' vise à réduire durablement le coût de **la livraison active de colis (vélo et marche)** afin de la rendre compétitive face aux modes thermiques pour les transporteurs et chargeurs.



Pour cela, une **subvention** est versée durant trois ans, aux entreprises de livraison du dernier kilomètre pour chaque colis livré par mode actif.

Cette subvention est directement déduite des factures présentées aux transporteurs et chargeurs pour les inciter à reporter un flux plus important de colis vers ces modes écologiques.

Cela permet de densifier les tournées de livraison et ainsi d'**augmenter la compétitivité et l'attractivité** de la livraison décarbonée de colis.



DES CHIFFRES CLÉS



5,8M€ budget total



5 millions de colis livrés en mode actif



1€ de prime en moyenne



4 territoires pilotes



3 ans

Origine du programme ColisActiv'

ColisActiv' est né d'une collaboration fructueuse entre la **FUB** (Fédération des Usagers de la Bicyclette), référent en mobilité douce, **Sonergia**, expert en économie d'énergie ainsi que différents acteurs de la livraison par modes actifs qui souhaitent pouvoir accélérer le développement de ces modes de déplacement respectueux de l'environnement.

Le but est de proposer des alternatives à la situation actuelle de livraison, grâce au développement d'un dispositif innovant au service des territoires qui souhaitent décarboner la livraison de colis sur les derniers kilomètres. La mise en place d'un dispositif mettant la technologie au service du versement d'une aide financière ciblée avec la garantie de son efficacité, s'est très vite imposée et a permis au programme ColisActiv' d'être lauréat de l'appel à programme CEE 2019 du ministère de la Transition Ecologique.

Comment fonctionne la prime ?

La subvention de colis, ou prime, prendra en charge une partie du **surcoût lié à la livraison à pied ou à vélo** pour compenser la différence de coûts par rapport à une livraison en véhicule thermique. Elle se calcule par point de livraison et est plafonnée par heure de livraison effective.

Cette prime a une double dégressivité : dans le temps (la prime diminue entre la première et la troisième année) et au sein du territoire (en fonction de l'augmentation de la densité des livraisons constatée).

“
ColisActiv' s'engage aux côtés des acteurs de la livraison et des territoires pour créer un environnement favorable au développement de l'écologistique.

Olivier Schneider (Président de la FUB)



Qui finance la prime ?

La **collectivité** confie à ColisActiv' une enveloppe d'aides qui sera reversée sous la forme d'une prime aux entreprises de livraison. Elle est considérée comme une aide au changement de comportement pour la protection de l'environnement et est soumise à la règle de minimis.

Les quatre territoires pilotes bénéficieront d'une prise en charge de **62%** du montant de la prime par le programme CEE ColisActiv' pendant trois ans en plus de sa mise en œuvre.

Les différentes étapes du programme

Sur les territoires sélectionnés, une étude est réalisée pour dimensionner le périmètre et le budget associé. Après avoir contractualisé avec les territoires et les opérateurs, la subvention des livraisons peut commencer en suivant chaque mois les étapes suivantes :



1. Les opérateurs livrent et transmettent leurs données de livraison à ColisActiv'



2. ColisActiv' vérifie le mode de déplacement par l'analyse des données de livraison.



3. Les transporteurs/chargeurs transmettent à ColisActiv' la ventilation des modes de livraison pour permettre de vérifier le report modal du véhicule thermique vers le mode actif



4. La prime est versée après validation de la facture de l'opérateur au transporteur / chargeur qui doit mentionner la réduction de la dite prime.

... Et après ?

Un **label** pour permettre aux territoires de mettre en avant leur engagement dans le développement de la livraison des derniers kilomètres décarbonés. Le label intégrera également des critères sociaux.

A partir de septembre 2021, tous les territoires pourront bénéficier du dispositif afin d'accélérer le développement de la livraison active.



Un outil innovant au service des villes qui souhaitent décarboner la livraison de colis sur les derniers kilomètres.

Franck Annamayer (Président de Sonergia)



Porté par SOFUB, filiale de la FUB et de SONERGIA

La **FUB** fédère plus de **400 associations** et antennes locales de cyclistes urbains réparties sur l'ensemble du territoire soit environ 50 000 membres individuels. Elle représente dans les instances nationales les 3 millions de cyclistes quotidiens et les **17 millions d'utilisateurs réguliers**.

SONERGIA est une société délégataire de **140 personnes** basée à Marseille et intervient dans le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) depuis 2009. SONERGIA intervient sur l'ensemble des secteurs résidentiels, tertiaires dont les collectivités, les industries, l'agriculture et le transport, pour les inciter à **réduire leur consommation d'énergie**.